
*Communiqué SNPTES-UNSA – CNESER du 5 juillet 2022
Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche face aux enjeux du
développement durable et de la RSE*

Le SNPTES-UNSA lors de la dernière séance du CNESER de l'année universitaire, du 5 juillet, a voté POUR la motion de la FAGE, concernant les enjeux de développement durable.

Le SNPTES rappelle son soutien à la mise en œuvre des préconisations du rapport Jean Jouzel¹ au sein de l'ESR. Sensibiliser, former les étudiants aux enjeux de la transition écologique et du développement durable doivent être une priorité dans tous les établissements d'enseignement supérieur. Ces établissements se sont saisis de ces problématiques depuis plusieurs années. En effet, les établissements d'enseignement supérieur aussi bien sur le volet de la formation que de la diffusion des résultats de recherche contribuent à la prise de conscience et à la formation des citoyens sur ces questions. Pour le SNPTES il est fondamental que les établissements incluent dans leur stratégie des principes forts leur permettant de positionner leurs actions autour de problématiques DD/RS structurantes et sources de profondes transformations. Ainsi, en réponse au courrier du Premier Ministre de novembre 2020 les établissements doivent fournir un plan de mobilité durable pour l'été 2022. Cela se décline sur des engagements forts dont la mise en œuvre passe à la fois par un investissement financier et une implication sur les changements d'usage des usagers et personnels : en terme de flotte de véhicules dites à faible émission de gaz à effet de serre (électriques et hybrides), l'investissement dans l'installation d'équipements (bornes de recharge de véhicules électrique, abris vélo sécurisés), facilitation du report modal (covoiturage, mobilités douces..), incitatifs financiers (Forfait mobilité durable, Prime transport), sans oublier des plans de gestion des déchets ou schéma directeur qui sont aussi déclinés sur les campus. Pour finir les établissements, dans le cadre du plan de relance, notamment, investissent massivement dans la réfection des bâtiments dans le cadre de la transition énergétique. Au cœur de ces actions des directions DD/RS ont été créées depuis environ une décennie pour porter ces projets transversaux avec les directions du patrimoine. L'évaluation de ces actions se réalise par un processus d'autoévaluation des actions des établissements qui peut passer par une labellisation. Ceci permet un suivi et un processus d'amélioration continue.

Pour le SNPTES le volontarisme des établissements et le portage de toutes ces actions doivent être consolidés par un financement dédié et sanctuarisé par le MESR avec une reconnaissance des métiers des personnels qui œuvrent dans ces services.

Dans un contexte international très préoccupant, où les coûts de l'énergie vont lourdement impacter les budgets des établissements il est plus que temps que l'Etat accompagne solidement les établissements d'enseignement supérieur pour pérenniser ces actions et les amplifier.

Pour le SNPTES les projets des établissements qui concernent leur engagement pour accompagner la transition écologique ne seraient être la variable d'ajustement des budgets des prochaines années.

Choisy-le-Roi, le 05 juillet 2022

¹ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-02/rapport-former-aux-enjeux-de-la-transition-ecologique-dans-l-es-pdf-16808.pdf>